

Contrôle sélectif en post-émergence des mauvaises herbes à feuilles larges

CLARIANT

HERBICIDE

Herbicide de qualité à bon prix

L'herbicide CLARIANT est recommandé pour le contrôle sélectif de post-émergence des mauvaises herbes à feuilles larges dans le soya. L'herbicide CLARIANT peut également être appliqué en présemis ou en post-semis avant l'émergence du soya, soit conventionnel ou tolérant au glyphosate. L'herbicide CLARIANT est formulé en granules solubles dans l'eau, à être mélangées avec de l'eau et appliquées sous une pulvérisation uniforme. Il est non corrosif, inflammable, non volatil et ne gèle pas.

INGRÉDIENT ACTIF : Chlorimuron-éthyle 25 %



Contrôle fiable des mauvaises herbes

Culture homologuée :

- Soya

Avantages :

- Excellent pour les mauvaises herbes à feuilles larges pérennes émergeant tardivement tels le souchet, l'abutilon et le pissenlit (partie aérienne seulement)
- Se mélange bien en réservoir avec le glyphosate, le quizalofop ou la métribuzine pour contrôler les mauvaises à feuilles larges et les graminées coriaces
- Application flexible du stade pré-semis à la post-émergence jusqu'à 3 feuilles trifoliées du soya
- Pour une utilisation sur les variétés de soya IP, conventionnelles et tolérantes au glyphosate

Mauvaises herbes contrôlées :

- Petite herbe à poux
- Amarante à racine rouge
- Abutilon
- Souchet comestible
- Pissenlit*

* = contrôle de la partie aérienne seulement

Utiliser avec un adjuvant approprié (voir l'étiquette). Toujours lire et suivre les instructions de l'étiquette. CLARIANT est une marque déposée de Sharda Canada. Toutes les autres sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.



www.uap.ca

Ontario et Maritimes : 1-800-265-5444

Québec : 1-800-361-9369

Ouest du Canada : 1-800-561-5444

Colombie-Britannique : 604-864-2866



Sharda Cropchem Ltd.